

Arrêté N° MA-ART-2026-254

OBJET : Arrêté portant modification de l'arrêté de circulation temporaire, alternat, rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. JONES TP)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté n°MA-ART-2026-181 ;

Considérant la demande en date du 18 septembre 2026 de l'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS**, de décaler les dates des travaux pour la création d'un passage bateau, rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du mardi 22 septembre au lundi 12 octobre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, rue de Vire :

- **La circulation se fait par alternat avec feux tricolores**



Article 2 : L'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et de l'organisation des déviations.

Article 3 : L'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS** s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'entreprise **JONES TRAVAUX PUBLICS**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
P/O le 1er adjoint, Nathalie Javin